

« Saluons l'entrée en vigueur de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'UNESCO »

Lettre ouverte

Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales
et ministre responsable de la Francophonie;

Raymond Bachand, ministre du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications

C'est dimanche prochain, le 18 mars, qu'entrera officiellement en vigueur la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, une étape majeure dans le processus visant la reconnaissance internationale du droit des États et des gouvernements d'élaborer librement des politiques culturelles. Le Québec peut être fier du rôle qu'il a joué dans sa réalisation. En effet, dès la fin des années 1990, les milieux culturels, intellectuels et politiques québécois ont réclamé cette convention et n'ont cessé d'en faire valoir l'importance, tant sur la scène nationale que sur la scène internationale. Le gouvernement du Québec a aussi été le premier à appuyer officiellement cette convention, le 10 novembre 2005, par l'adoption unanime de l'Assemblée nationale d'une motion à cet effet.

Bien sûr, l'entrée en vigueur de la Convention ne marque pas la fin d'un processus, mais plutôt le passage à une nouvelle étape où le Québec entend encore être des plus actifs. D'une part, nous devons garder à l'esprit que la Convention sera d'autant plus forte qu'elle sera appuyée par un maximum de pays et, à cet égard, il faut maintenir la mobilisation de façon à obtenir le plus grand nombre de ratifications. Moins de dix-huit mois après l'adoption de la Convention, 53 États l'ont ratifiée. Il est réaliste de penser que plus d'une centaine de pays accompliront ce geste au cours des deux prochaines années, tout comme il faut s'assurer que des gouvernements de toutes les régions du monde y adhèrent.

Avec l'augmentation des ratifications de la Convention, sa mise en œuvre constitue désormais l'autre défi majeur. Les premières réunions des organes directeurs de cet instrument juridique international seront fort importantes car ceux-ci devront se donner des mandats très clairs à cet égard et permettre de conserver le rythme qui a si bien caractérisé l'avancement des travaux relatifs à la Convention ces dernières années. Le Québec entend, notamment par la présence de son représentant à l'UNESCO, contribuer de diverses façons aux travaux de mise en œuvre de la Convention, et ce pour tous ses volets, qu'il s'agisse de la coopération culturelle, de la promotion des objectifs de la Convention dans les autres forums internationaux ou de l'échange d'information sur les politiques culturelles.

Avec l'entrée en vigueur de la Convention, nous devons saluer ceux et celles qui ont travaillé à la mener là où elle est aujourd'hui. Nous tenons tout particulièrement à

souligner le travail de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle. D'ailleurs, cette dernière poursuit ses efforts sans relâche en étant actuellement l'hôtesse d'une conférence internationale, à Montréal, qui réunit des représentants de plus d'une trentaine de coalitions provenant de partout dans le monde. Cette conférence permettra aux coalitions de faire le point, d'élaborer une stratégie pour les prochaines étapes et ainsi de poursuivre leur remarquable travail.

La présence au Québec de ces visiteurs de prestige est l'occasion de rappeler que la meilleure façon d'assurer à la Convention le rôle qu'on veut lui voir jouer demeurera toujours de préserver et de perfectionner les politiques et mesures de soutien à la culture là où elles sont présentes et d'en développer là où elles manquent. De ce point de vue, les coalitions pour la diversité culturelle et l'ensemble de la société civile de par le monde ont un rôle central. Plus il y aura de pays qui encourageront l'expression culturelle des populations qu'ils représentent au moyen de politiques et mesures appropriées, plus les appuis aux principes et objectifs de la Convention seront nombreux.

En terminant, nous tenons à souligner que les travaux qui ont mené à l'adoption de la Convention ont constitué un bel exemple de concertation et de leadership international pour les gouvernements canadien et québécois. Cette concertation se poursuivra puisque nous devons rendre la Convention vivante. Elle peut et doit servir d'exemple dans d'autres secteurs où le Québec veut pleinement jouer son rôle sur la scène internationale.

Les défis à venir sont emballants! Puisse cette journée historique du 18 mars servir de tremplin pour mener encore plus loin la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.